

Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or

MISSIONS DES CPD MUSIQUE ET ARTS VISUELS - ANNEE 2011/2012

Juillet 2011

PLAN DEPARTEMENTAL EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- réalisation d'un tableau de bord départemental des actions et des volets artistiques et culturels des projets d'école ;
- mobilisation autour de la constitution d'un plan départemental d'éducation artistique et culturelle ;
- animation du pôle départemental « pratiques artistiques et enseignement de l'Histoire des Arts » ;
- conception et diffusion d'outils à destination des équipes de circonscription et des enseignants.

SOUTIEN DES PROJETS A VOCATION DEPARTEMENTALE

Seuls ces projets pourront donner lieu à action directe sur le terrain auprès des enseignants.

- Ecole au cinéma ;
- Ecoles en chœurs ;
- Les p'tits bals ;
- De l'œil, de l'oreille à la plume.

ACCOMPAGNEMENT DES PARTENARIATS DEPARTEMENTAUX

- élaboration d'un cadre départemental sur les modalités partenariales avec l'Education nationale ;
- Musées ;
- Conservatoires et écoles de musique : validation des projets musicaux élaborés et conduits, en partenariat avec les maîtres, par les intervenants musicaux de la ville de Dijon, notamment dans le cadre d'une initiation musicale préparatoire aux CHAM ;
- Opéra de Dijon : accompagnement du projet de création d'un opéra pour enfants (fiches pédagogiques et outils de diffusion en partenariat avec le CRDP).
- Villes ou intercommunalités ;
- Consortium ;
- Suivi des dossiers « intervenants extérieurs ».

CONTINUITÉ 1^{er}/ 2nd DEGRES

- renforcement des liens avec la personne ressources 2nd degré de l'Inspection académique pour une plus grande participation aux projets inter-degrés ;
- participation et contribution aux travaux du groupe d'experts 1^{er} et 2nd degrés dans le cadre du Plan de Travail Académique

FORMATION

- travail avec les IEN et CPC pour l'aide et la formation des équipes de circonscription à la mise en œuvre des actions de formation des enseignants ;
- travail avec l'IEN « Education artistique et culturelle et histoire des arts » pour la conception et mise en œuvre du plan départemental de formation ;
- encadrement des stages de formation continue (2 x 2 semaines) remplacés par les M2 ;
- travail avec le groupe de maîtres formateurs pour le développement d'actions et d'outils.